Image not found or type unknown

Achat fond de commerce à l'étranger en Euro

Par **Yama**, le **31/05/2014** à **02:29**

Bonjour à tous,
J'ai le projet d'acheter un fond de commerce à l'étranger (au Mexique). Mes capitaux sont en euros. Or il se trouve que les vendeurs sont eux-aussi français et qu'ils disposent aussi d'un compte bancaire en euro.
Pour tous un tas de raison (notamment frais bancaires) cela nous arrangerait tous que la transaction se fasse en Euro de compte français à compte français.
Mais est-ce légal ? Le fisc ne va t'il pas trouver cela bizarre ?
En fait, je ne sais pas trop par où prendre le problème.
Si quelqu'un pouvait m'eclairer de ses lumières...
Cordialement,
Yama

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés